

CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE ORDINAIRE DU MARDI 01 SEPTEMBRE 2026
EXTRAIT DES DELIBERATIONS

Nb. de Conseillers en exercice : 53

Au vote de l'affaire :

Nb. de présents : 48
Nb. de représentés : 4
Nb. d'absents : 1

L'an deux mille vingt-six, le premier septembre à 17h10, le Conseil Municipal de Saint-Pierre s'est assemblé en séance ordinaire à l'Hôtel de Ville, sur convocation légale, sous la présidence de Monsieur David LORION, Maire.

AFFAIRE N° 05/202 :

Annulation des subventions aux associations

ETAIENT PRESENTS :

MM. LORION David, LAKERMANCE Michèle, NARIA Olivier, NARINSAMY Nadège, OMARJEE Mohammad, FONTAINE Emilie, DAMOUR Kichena, DERFLA Lisa, RICHARDSON Jackson, AHO NIENNE Sandrine, SELLY Roger, ARAYE Hélène, VALY Nazir, LABENNE Jennifer, TAYLLAMIN Patricia, LAURENCE Dany, KICHENIN Nicole, MAROUDE GOPALLE Valdo, ABLANCOURT Nathalie, LAGARRIGUE Moïse, VAYABOURY Jean Patrick, FIROAGUER Patrick, TAN Willy, NASSIBOU Guilaïne, AGATHE Chantal, VIRY Pascaline, GOVINDAMAL Frédéric, JUDITH Laurent, SAILLY Sabine, CALOGINE Ketty, NAYAGOM Ulrich, LAGARRIGUE Béatrice, AKHOONE Roxana, GOVINDASSAMY POULLE Lilian, MALIDI Mariaty, SUMAC Clément, ALBORA Stéphane, TAILAMEE Caroline, PALIOD Samantha, TECHER Fabrice Louis, POTHIN Henri-Claude, BANDAMA ATIAMA Yvonne, SARPEDON Jean François, FONTAINE Gaëlle Michelle, K/BIDI Emeline, SINIEN Neïma Marie Gabrielle, DIJOUX Moze, ANDA SITA Jean Gaël

REPRESENTE (S) :

MM. VIENNE Frédéric (par Monsieur GOVINDASSAMY POULLE Lilian), RIANI Richard (par Monsieur TAN Willy), ADIGADOU Marina (par Monsieur LORION David), PAPI Lionel (par Monsieur ANDA Jean Gaël).

ABSENTS :

MM. LEBON Jean Laurent.

Le Maire constate que le quorum est atteint et que le conseil peut valablement délibérer

Le Conseil Municipal a nommé Madame Hélène ARAYE pour remplir les fonctions de secrétaire.

Le Maire certifie que la liste des délibérations a été affichée le 04 septembre 2026 et la convocation du Conseil Municipal faite le 25 Août 2026.



David LORION
Maire,

Accusé de réception en préfecture
474129740164-20260901-2026-5-202-DE
Date de télétransmission : 04/09/2026
Date de réception en préfecture : 04/09/2026

Affaire n°05/202 : Annulation des subventions aux associations.

Cellule de Développement Social et Economique Local - Direction Générale des Services à la Population

Le Maire expose à l'Assemblée :

Que la Commune apporte son soutien aux acteurs associatifs sur des dispositifs d'emplois aidés par le cofinancement du reste à charge des postes validés par l'Etat.

Des projets n'ayant pu aboutir, d'autres ayant été réglés au coût réel, des soldes d'engagement n'ayant pu être versés, il convient dès lors de les annuler comme le prévoit les conventions d'objectifs et de moyens, selon les tableaux ci-dessous :

Décision du 24 avril 2020 - N° 03/DGS/SCA/2020 :			
Subvention aux associations concernant le financement de l'emploi			
Association	Intitulé de l'action	Objet de la demande	Subvention à annuler
Union des Citoyens Actifs du Sud (UCAS)	Projet 1 : 6 PEC - Agents de l'environnement Période de financement prévisionnelle : 01/02/2020 au 30/04/2020	Résiduel	1 119.60 €
	Projet 3 : 1 CDI - Agent administratif Période de financement prévisionnelle : 01/01/2020 au 31/12/2020	Résiduel	2 394.00 €

DCM du 23 juillet 2020 - Affaire N° 04/87 :			
Subvention aux associations concernant le financement de l'emploi			
Association	Intitulé de l'action	Objet de la demande	Subvention à annuler
Dalie Solidarité	Projet 1 : 1 PEC - Agent polyvalent Période de financement prévisionnelle : 02/06/2020 au 01/05/2021	Résiduel	684.20 €

DCM du 02 octobre 2020 - Affaire N° 05/127 :			
Subvention aux associations concernant le financement de l'emploi			
Association	Intitulé de l'action	Objet de la demande	Subvention à annuler
Association Jeunesse Cambrai (AJC)	Projet 1 : 1 PEC - Animateur / Médiateur des Jardins Partagés Période de financement prévisionnelle : 22/07/2020 au 21/06/2021	Résiduel	1 175.60 €

DCM du 12 mars 2021 - Affaire N° 8/350 :			
Subvention aux associations concernant le financement de l'emploi			
Association	Intitulé de l'action	Objet de la demande	Subvention à annuler
Solidaire Saint-Pierre	Projet 1 : 1 PEC : Secrétaire	Résiduel	7 800.00 €

Date de réception en préfecture : 04/09/2026
974-219740164-20260901-2026-5-202-DE
Date de télétransmission : 04/09/2026
Date de réception préfecture : 04/09/2026

	Période de financement prévisionnelle : 15/01/2021 au 14/12/2021		
--	---	--	--

DCM du 22 avril 2021 - Affaire N° 9/400 : Subvention aux associations concernant le financement de l'emploi			
Association	Intitulé de l'action	Objet de la demande	Subvention à annuler
Association Solidaire Pour Mieux Vivre ASPMV	Projet 1 : 1 PEC - Agent administratif polyvalent Période de financement prévisionnelle : 02/05/2021 au 01/04/2022	Résiduel	585.00 €
	Projet 2 : 1 PEC - Agent administratif Période de financement prévisionnelle : 01/06/2021 au 30/04/2022	Résiduel	5850.00 €

DCM du 22 juillet 2021 - Affaire N° 11/491 : Subvention aux associations concernant le financement de l'emploi			
Association	Intitulé de l'action	Objet de la demande	Subvention à annuler
Association Jeunesse Cité des Manguiers (AJCDM)	Projet 1 : 1 PEC - Agent polyvalent Période de financement prévisionnelle : 01/07/2021 au 31/07/2022	Résiduel	500.00 €

DCM du 15 novembre 2021 - Affaire N° 13/582 : Subvention aux associations concernant le financement de l'emploi			
Associations	Intitulé de l'action	Objet de la demande	Subvention à annuler
Office Municipal de Développement Agricole et Rural OMDAR	Projet 2 : 1 PEC - Encadrant de l'environnement Période de financement prévisionnelle : 01/11/2021 au 30/09/2022	Résiduel	4 104.00 €
Union des Citoyens Actifs du Sud (UCAS)	Projet 1 : 9 PEC - Agents de l'environnement Période de financement prévisionnelle : 01/10/2021 au 31/08/2022	Résiduel	2 516.10 €

DCM du 03 mars 2022 - Affaire N° 15/684 : Subvention aux associations concernant le financement de l'emploi			
Association	Intitulé de l'action	Objet de la demande	Subvention à annuler
Union des Citoyens Actifs du Sud (UCAS)	Projet 2 : 4 PEC : Agents de l'environnement Période de financement prévisionnelle : 15/12/2021 au 14/11/2022	Résiduel	1 914.00 €

Accusé de réception en préfecture
974-219740164-20260901-2026-5-202-DE
Date de télétransmission : 04/09/2026
Date de réception préfecture : 04/09/2026

DCM du 28 avril 2022 - Affaire N° 16/743 : Subvention aux associations concernant le financement de l'emploi			
Association	Intitulé de l'action	Objet de la demande	Subvention à annuler
Association LCJF - Lantant Casernes Joli Fond	Projet 1 : 1 PEC : Assistant administratif Période de financement prévisionnelle : 01/02/2022 au 31/12/2022	Résiduel	350.00 €

DCM du 31 mai 2022 - Affaire N° 17/780 : Subvention aux associations concernant le financement de l'emploi			
Association	Intitulé de l'action	Objet de la demande	Subvention à annuler
Association Jeunesse Cité Des Manguiers (AJCDM)	Projet 1 : 1 PEC : Agent polyvalent Période de financement prévisionnelle : 01/06/2022 au 30/11/2022	Résiduel	2 000 €

DCM du 29 septembre 2022 - Affaire N° 20/910 : Subvention aux associations concernant le financement de l'emploi			
Associations	Intitulé de l'action	Objet de la demande	Subvention à annuler
La Case Momon Lé La	Projet 1 : 1 PEC : Secrétaire Période de financement prévisionnelle : 01/10/2022 au 31/08/2023	Résiduel	997.40 €
	Projet 2 : 1 PEC : Médiateur social Période de financement prévisionnelle : 01/10/2022 au 31/08/2023	Résiduel	889.00 €
	Projet 3 : 1 PEC : Gestionnaire de logistique Période de financement prévisionnelle : 01/10/2022 au 31/08/2023	Résiduel	499.00 €
Association LCJF - Lantant Casernes Joli Fond	Projet 1 : 1 PEC : Encadrant de l'environnement Période de financement prévisionnelle : 22/11/2021 au 21/10/2022	Résiduel	320.00 €

DCM du 14 novembre 2022 - Affaire N° 21/955 : Subvention aux associations concernant le financement de l'emploi			
Association	Intitulé de l'action	Objet de la demande	Subvention à annuler
Ansamb Pou Nout Tout	Projet 1 : 4 PEC - Agents de l'environnement Période de financement prévisionnelle : 01/11/2022 au 30/09/2023	Résiduel	2 084.70 €

DCM du 21 février 2023 - Affaire N° 23/1069 : Subvention aux associations concernant le financement de l'emploi			
--	--	--	--

Accusé de réception en préfecture
07121740154-2026-5-202-DE
Date de télétransmission : 04/09/2026
Date de réception préfecture : 04/09/2026

Associations	Intitulé de l'action	Objet de la demande	Subvention à annuler
Les Alizés du Cap de Terre-Sainte	Projet 4 : 1 PEC - Encadrant de l'environnement Période de financement prévisionnelle : 01/03/2023 au 31/01/2024	Résiduel	629.20 €
Association des Femmes de Marins Pêcheurs (AFEMAR)	Projet 1 : 1 PEC : Agent polyvalent Période de financement prévisionnelle : 16/01/2023 au 15/12/2023	Résiduel	500.00 €
	Projet 2 : 1 PEC : Secrétaire Période de financement prévisionnelle : 16/01/2023 au 15/12/2023	Résiduel	500.00 €
	Projet 3 : 2 PEC : Animateurs Période de financement prévisionnelle : 05/01/2023 au 04/12/2023	Résiduel	1 000.00 €

DCM du 05 avril 2023 - Affaire N° 24/1120 : Subvention aux associations concernant le financement de l'emploi			
Associations	Intitulé de l'action	Objet de la demande	Subvention à annuler
Association Dalie Solidarité	Projet 1 : 1 PEC : Animateur Période de financement prévisionnelle : 03/03/2023 au 02/02/2024	Résiduel	1 014.60 €

DCM du 23 octobre 2023 - Affaire N° 29/1313 : Subvention aux associations concernant le financement de l'emploi			
Associations	Intitulé de l'action	Objet de la demande	Subvention à annuler
Association Jeunesse Cambrai (AJC)	Projet 1 : 2 PEC - Agents techniques polyvalents Période de financement prévisionnelle : 02/11/2023 au 01/10/2024	Résiduel	1 345.00 €
Association Musicale, Artistique et Culturelle Bann Dalon	Projet 2 : 1 PEC - Secrétaire Période de financement prévisionnelle : 01/09/2023 au 31/07/2024	Résiduel	500.00 €
Ansemb Pou Nout Tout	Projet 1 : 5 PEC - Agents de l'environnement Période de financement prévisionnelle : 01/10/2023 au 31/08/2024	Résiduel	2 527.00 €
La Case Momon Lé La	Projet 1 : 1 PEC - Secrétaire Période de financement prévisionnelle : 16/10/2023 au 15/09/2024	Résiduel	1 051.00 €
	Projet 2 : 1 PEC - Médiateur Social Période de financement prévisionnelle : 16/10/2023 au 15/09/2024	Résiduel	935.00 €
Association Jeunesse Sportive Bois d'Olivres (AJSBO)	Projet 1 : 1 PEC - Secrétaire Période de financement prévisionnelle :	Résiduel	500.00 €

Accusé de réception en préfecture
974-219740164-20260901-2026-5-202-DE
Date de télétransmission : 04/09/2026
Date de réception préfecture : 04/09/2026

	02/05/2023 au 01/04/2024		
	Projet 2 : 1 PEC - Assistant technique et administratif Période de financement prévisionnelle : 02/05/2023 au 01/04/2024	Résiduel	500.00 €

DCM du 14 décembre 2023 - Affaire N° 30/1389 : Subvention aux associations concernant le financement de l'emploi			
Associations	Intitulé de l'action	Objet de la demande	Subvention à annuler
Coopération pour l'aide à l'Enfance et contre la Pauvreté	Projet 1 1 PEC - Agent technique polyvalent Période de financement prévisionnelle : 01/06/2023 au 30/04/2024	Résiduel	520.00 €
	Projet 2 1 PEC - Agent technique polyvalent Période de financement prévisionnelle : 01/06/2023 au 30/04/2024	Résiduel	520.00 €
	Projet 3 1 PEC - Agent technique polyvalent Période de financement prévisionnelle : 01/06/2023 au 30/04/2024	Résiduel	520.00 €
	Projet 4 1 PEC - Agent technique polyvalent Période de financement prévisionnelle : 01/06/2023 au 30/04/2024	Résiduel	520.00 €

DCM du 17 décembre 2025 - Affaire N° 43/2155 : Subvention aux associations concernant le financement de l'emploi			
Association	Intitulé de l'action	Objet de la demande	Subvention à annuler
Association des Femmes de Marins Pêcheurs de Saint-Pierre (AFEMAR)	Projet 1 1 PEC - Chargé d'accueil Période de financement prévisionnelle : 15/11/2025 au 14/09/2026	Résiduel	7 000 €
	Projet 2 1 PEC - Animateur culturel Période de financement prévisionnelle : 13/11/2025 au 12/09/2026	Résiduel	7 000 €
	Projet 3 : 1 PEC - Animateur de communautés numériques Période de financement prévisionnelle : 15/11/2025 au 14/09/2026	Résiduel	5 000 €

Total annulations	67 864.40 €
--------------------------	--------------------

Sur proposition du Maire, le Conseil Municipal après en avoir délibéré à l'unanimité,
DECIDE :

- **D'ANNULER** les subventions et les soldes d'engagements qui ont été attribués selon les tableaux ci-dessus,

- **DE L'AUTORISER**, lui ou l'un des Adjointes délégués dans leur domaine respectif à **SIGNER** toutes les pièces administratives et financières se rapportant à cette affaire.

P/EXTRAIT CONFORME,
LE MAIRE



David LORION

